

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 14 mars 2017 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Gabriel Michaud, Clermont Lévesque, Paul Asselin, Jean-Guy Sénécal et mesdames Marie-Josée Beaupré, Claire Messier et Louise Forest.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Anouk Racette, directrice du transport collectif de la MRC Les Moulins.

10 768-03-17 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

10 769-03-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion du point 7.1 tiré de la correspondance et le retrait des points 10, 18, 19 et 39 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2017
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 8 mars 2017
5. Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2017
6. Liste des chèques émis au mois de février 2017
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1. Appui à la MRC de Papineau – Projet de loi numéro 106 présenté par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN)
8. Rapport du comité d'aménagement
9. Rapport de comité de transport
10. Demande de dérogation - **Retiré**
11. Avis de motion pour l'adoption du règlement #143 intitulé « Règlement concernant les règles de fonctionnement du transport adapté de la MRC Les Moulins et remplaçant le règlement #131 de la MRC Les Moulins

12. Autorisation de signature – Addenda numéro 2 au contrat de service de transport en commun entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec
13. Acceptation de la proposition de l'entreprise ITSmax Solutions Inc. – Modification d'une boîte de perception automatisée en une boîte de perception automatisée de formation
14. Modification de l'horaire des circuits internes numéros 1, 3, 9, 18 et 21, à partir du 9 avril 2017
15. Modification de l'horaire des circuits externes numéros 25, 30, 30G et 140, à partir du 9 avril 2017
16. Modification de l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, 19EXP, 30, 30G et 30EXP, du 25 juin au 19 août 2017
17. Desserte en transport en commun – Service supplémentaire les 14 et 17 avril 2017
18. Première politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain - Demande de report de son adoption par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - **Retiré**
19. Transferts des actifs et des passifs - **Retiré**
20. Journées fériées du 24 juin et du 1<sup>er</sup> juillet 2017
21. Fonds local d'Investissement (FLI) – Résolution afin d'entériner les financements FLI numéros CINV-16-393, CINV-16-394, CINV-17-395 et CINV-17-396 autorisés par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)
22. Amendement à la résolution numéro 10 557-10-16 relative à la participation de la MRC Les Moulins au Fonds de développement de l'offre touristique de la région de Lanaudière (FDOTL)
23. Publicité relative à la semaine des bénévoles
24. Adoption de la *Déclaration de principe du « Vivre ensemble »* dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation/Diversité adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
25. Festival Grande Tribu – Concours MusiQualité le 26 avril 2017
26. Banquet des Tournesols de l'Association de Parents d'Enfant Trisomique-21 Lanaudière (APETL) le 21 mars 2017
27. Demande de Viagym – Coupe provinciale 2017 de gymnastique du 12 au 15 mai 2017
28. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour l'année 2017-2018
29. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2017-2018

30. Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) du 27 et 28 avril 2017
31. Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 19 au 21 avril 2017
32. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Autorisation des projets 2017-2018
33. Approbation du budget 2017-2018 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
34. Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec pour la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre dudit Programme
35. Autorisation de paiement à la firme Fondasol pour des services professionnels d'accompagnement dans le cadre de discussions avec les ministères concernés relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
36. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-33R-11 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillé et de l'autoroute 640 à Terrebonne et de permettre l'activité résidentielle
37. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-264 modifiant le règlement sur le zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin d'encadrer l'aménagement de poulaillers domestiques
38. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-270 modifiant le règlement sur le zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin de retirer l'usage conditionnel « Église, synagogue et temple » et l'usage « Autres activités religieuses » de certaines zones des artères commerciales
39. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-271 modifiant le règlement sur le zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin d'autoriser la tenue d'activités de type « récréation » ou « événementiel » en complémentarité de l'usage « Terrain de golfs (7412) » dans la zone 8766-18 (chemin Martin) - **Retiré**
40. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-46 modifiant le règlement sur le zonage numéro 1103 de la Ville de Mascouche afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à l'ensemble du territoire ainsi qu'à certains zones et limites de zones du territoire
41. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 22 février 2017
42. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne

43. Dépôt du rapport d'étape faisant état de l'avancement des projets et autorisation de paiement à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) dans le cadre du Protocole d'entente avec la MRC les Moulins en lien avec le Plan d'action Mobilisation-Diversité (deuxième versement)
44. Autres sujets
- 44.1 Avis préliminaire de conformité au schéma d'aménagement révisé et/ou aux mesures de contrôle intérimaire pour le projet de règlement numéro 1001-271 modifiant le règlement sur le zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne
- 44.2 Modification de l'horaire des circuits internes numéros 5, 11, 14 et 17, à partir du 25 juin 2017
45. Période de questions
45. Clôture de la séance

ADOPTÉE

10 770-03-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2017

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 771-03-17 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 8 mars 2017

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 8 mars 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 772-03-17 Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2017

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 3 111 025,85\$ pour le mois de mars 2017, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mars 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-29 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 594,76\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 773-03-17 Liste des chèques émis au mois de février 2017

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2017, pour un montant de 4 759 204,72\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Février 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-30 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 36 177,16\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de février 2017, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 774-03-17 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mars 2017* »).

ADOPTÉE

10 775-03-17 Appui à la MRC de Papineau – Projet de loi numéro 106 présenté par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN)

CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet de loi numéro 106 intitulé « *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* » édicte deux nouvelles lois, notamment la *Loi sur les hydrocarbures* ;

CONSIDÉRANT les mémoires déposés par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) lors des audiences publiques tenues sur ce projet de loi le 17 août 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture est l'une des vocations importantes en matière de développement socio-économique de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'une des grandes orientations du Schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins, poursuit l'objectif de planifier et d'organiser l'occupation du territoire en fonction de la protection des terres agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE les activités énoncées au projet de Loi sur les hydrocarbures constituent un risque potentiellement élevé de conflit avec ledit schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE les terres agricoles du territoire de la MRC doivent être protégées des risques élevés de conflits découlant des activités que veut autoriser ce projet de *Loi sur les hydrocarbures* ;

CONSIDÉRANT QUE les droits détenus par les exploitants autorisés auront préséance sur les droits des propriétaires fonciers, non seulement en ce qui a trait au droit d'entrer sur les propriétés, mais également relativement au droit d'expropriation consenti ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), adoptée en 1979, permet aux instances municipales de réglementer ou de prohiber des usages de façon à atténuer les nuisances, réduire les risques et éviter les conflits d'usage sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la primauté accordée à la *Loi sur les mines* et à la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur les règlements municipaux, tels que les règlements de zonage et de lotissement, rend l'essence même de la LAU inutile face à cette industrie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et MRC ne seront pas consultées pour les travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT l'absence de droit de regard des municipalités sur tout puisement d'eau réalisé sur son territoire lorsque cette eau est puisée à des fins d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures ;

CONSIDÉRANT QUE les droits octroyés dans le projet de loi menacent la sécurité juridique des propriétaires et locataires qui résident dans les limites des MRC concernées et qu'ils constituent des obstacles majeurs au développement et à l'aménagement du territoire desdites municipalités et MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et les municipalités locales n'ont aucun pouvoir leur permettant de soustraire des zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les compagnies pétrolières et gazières ne seront pas tenues de respecter les dispositions réglementaires municipales relatives à l'aménagement du territoire et l'environnement ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2016-09-13-143, adoptée lors de la séance du conseil des maires de la MRC d'Avignon tenue le 13 septembre 2016, s'opposant à l'adoption de la *Loi sur les hydrocarbures* dans sa forme actuelle ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-09-238, adoptée lors de la séance du conseil des maires de la MRC des Maskoutains tenue le 14 septembre 2016, s'opposant à l'adoption de la *Loi sur les hydrocarbures* et au développement de l'industrie des hydrocarbures sur son territoire et proposant des alternatives ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-10-187 adoptée lors de la séance du conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 19 octobre 2016 ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie la MRC de Papineau dans sa démarche afin de s'opposer tant pour le futur que pour le présent, au développement de l'industrie des hydrocarbures sur le territoire des MRC concernées et, par conséquent, à l'adoption de la *Loi sur les hydrocarbures*, étant donné que cette industrie va à l'encontre de l'intérêt public et est inconciliable avec la protection du territoire agricole, la protection des eaux souterraines, et le développement des activités agricoles et touristiques, lesquels constituent les priorités et les richesses de plusieurs MRC et municipalités.

QUE la MRC Les Moulins appuie la MRC de Papineau dans sa demande au gouvernement du Québec :

- D'abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'éliminer la préséance de la planification de l'industrie des hydrocarbures sur celle du schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC;
- D'amender le projet de loi sur les hydrocarbures afin de partager certaines de ses responsabilités avec ses partenaires municipaux, notamment la soustraction ou la délimitation par la MRC de certains territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures;
- D'amender son projet de loi pour tenir compte de la protection des territoires agricoles, la protection des eaux souterraines, le développement des activités agricoles et l'industrie agroalimentaire;
- De permettre aux municipalités d'adopter des règlements relatifs à la protection des sources d'eau plus contraignantes que les dispositions actuellement prévues et d'obliger l'industrie des hydrocarbures à respecter la réglementation municipale;
- D'impliquer plus amplement les municipalités, par le biais des MRC, dans la dénonciation d'une découverte importante ou exploitable d'hydrocarbures sise sur le territoire de la MRC et dans tout dossier d'exploitation ou de stockage;
- D'instaurer dans la loi, un régime inspiré des droits sur les carrières et sablières, lequel régime reconnaît l'implication des municipalités et les conséquences imposées par de telles activités sur son territoire;
- De reconnaître les droits des propriétaires fonciers en retirant le droit d'expropriation consenti à cette industrie dans la loi.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, à monsieur François Legault, député de L'Assomption, à monsieur Mathieu Lemay, député de Masson, à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, à la MRC de Papineau, à la MRC D'Avignon, à la MRC des Maskoutains ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

10 776-03-17 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité d'aménagement du 14 mars 2017 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 777-03-17 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité de transport du 14 mars 2017 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 778-03-17 Avis de motion pour l'adoption du règlement #143 intitulé « Règlement concernant les règles de fonctionnement du transport adapté de la MRC Les Moulins et remplaçant le règlement #131 de la MRC Les Moulins »

Monsieur Paul Asselin donne avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant les règles de fonctionnement du transport adapté de la MRC les Moulins et remplaçant le règlement numéro 131 de la MRC Les Moulins.

10 779-03-17 Autorisation de signature – Addenda numéro 2 au contrat de service de transport en commun entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le contrat de service de transport en commun entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec, afin de permettre l'ajout d'un véhicule de type « Urbain » et de quatre (4) véhicules de réserve de type « Urbain », de garantir 7 800 heures de service supplémentaires annuellement au transporteur, au taux prévu au contrat pour les véhicules de type « Intermédiaire » et 1 400 heures de service supplémentaires annuellement au transporteur, au taux prévu au contrat pour les véhicules de type « Urbain »;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 est en place et que le présent addenda est assujéti à l'approbation dudit comité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'addenda numéro 2 au contrat de service de transport en commun entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec, afin de permettre l'ajout d'un véhicule de type « Urbain » et de quatre (4) véhicules de réserve de type « Urbain », de garantir 7 800 heures de service supplémentaires annuellement au transporteur, au taux prévu au contrat pour les véhicules de type « Intermédiaire » et 1 400 heures de service supplémentaires annuellement au transporteur, au taux prévu au contrat pour les véhicules de type « Urbain », le tout conditionnel à l'approbation du comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76.

ADOPTÉE

10 780-03-17 Acceptation de la proposition de l'entreprise ITSmax Solutions Inc. – Modification d'une boîte de perception automatisée en une boîte de perception automatisée de formation

CONSIDÉRANT la proposition datée du 21 février 2017 de l'entreprise ITSmax, pour la modification d'une boîte de perception automatisée en une boîte de perception automatisée de formation, au montant de 3 925,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC les Moulins accepte la proposition datée du 21 février 2017 de l'entreprise ITSmax, pour la modification d'une boîte de perception automatisée en une boîte de perception automatisée de formation, au montant de 3 925,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre ledit montant à l'entreprise susmentionnée lorsque les travaux seront complétés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-31 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 925,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien boîtes électroniques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



10 781-03-17 Modification de l'horaire des circuits internes numéros 1, 3, 9, 18 et 21, à partir du 9 avril 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits internes numéros 1, 3, 9, 18 et 21, soit et est modifié à partir du 9 avril 2017 conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 782-03-17 Modification de l'horaire des circuits externes numéros 25, 30, 30G et 140, à partir du 9 avril 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits externes numéros 25, 30, 30G et 140, soit et est modifié à partir du 9 avril 2017 conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 783-03-17 Modification de l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, 19EXP, 30, 30G et 30EXP, du 25 juin au 19 août 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, 19EXP, 30, 30G et 30EXP, soit et est modifié du 25 juin au 19 août 2017 conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 784-03-17 Desserte en transport en commun – Service supplémentaire les 14 et 17 avril 2017

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du service les 14 et 17 avril 2017 sur les circuits numéros 18 et 19 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'ajout de service les 14 et 17 avril 2017 sur les circuits numéros 18 et 19 pour un montant de 1 953,28\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-32 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 953,28\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-439 « *Service de transport* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 785-03-17 Journées fériées du 24 juin et du 1<sup>er</sup> juillet 2017

CONSIDÉRANT QUE les journées du 24 juin et du 1<sup>er</sup> juillet 2017 tombent un samedi, il y a lieu de déplacer ces congés ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la journée fériée du 24 juin 2017 soit déplacée au lundi 26 juin 2017.

QUE la journée fériée du 1<sup>er</sup> juillet 2017 soit déplacée au lundi 3 juillet 2017.

ADOPTÉE

10 786-03-17 Fonds local d'investissement (FLI) – Résolution afin d'entériner les financements FLI numéros CINV-16-393, CINV-16-394, CINV-17-395 et CINV-17-396 autorisés par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* entrée en vigueur le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux du CLDEM en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI), deviennent ceux de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, depuis ce moment, la MRC remplace le CLDEM comme partie aux contrats de prêt aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation, la municipalité régionale de comté à confier à un organisme à but non lucratif, l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 149-11-15, le conseil de la MRC Les Moulins a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) comme organisme délégataire afin de lui confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales et que ladite délégation a été entérinée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 341-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé monsieur Claude Robichaud, directeur général du CLDEM à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les contrats de financement aux entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) :

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) financements FLI suivants ont été autorisés par le CLDEM soit : le dossier de croissance numéro CINV-16-393 au montant de 25 000,00\$, le dossier de croissance numéro CINV-16-394 au montant de 50 000,00\$, le dossier de croissance numéro CINV-17-395 au montant de 100 000,00\$ et le dossier de démarrage numéro CINV-17-396 au montant de 30 000,00\$;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine les financements FLI suivants, lesquels ont été autorisés par le CLDEM soit: le dossier de croissance numéro CINV-16-393 au montant de 25 000,00\$, le dossier de croissance numéro CINV-16-394 au montant de 50 000,00\$, le dossier de croissance numéro CINV-17-395 au montant de 100 000,00\$ et le dossier de démarrage numéro CINV-17-396 au montant de 30 000,00\$.

ADOPTÉE

10 787-03-17

Amendement à la résolution numéro 10 557-10-16 relative à la participation de la MRC Les Moulins au Fonds de développement de l'offre touristique de la région de Lanaudière (FDOTL)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 557-10-16, le conseil de la MRC les Moulins a adopté la résolution numéro 10 557-10-16 afin d'accepter de participer financièrement au Fonds de développement de l'offre touristique de la région de Lanaudière (FDOTL) pour un montant annuel maximal de 25 000,00\$ et afin d'autoriser la signature de tout document visant la conclusion d'une entente de partenariat en tourisme à l'échelle de la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Tourisme a confirmé sa participation financière pour une somme de 156 000,00\$ annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière a présenté un nouveau scénario révisé représentant une contribution de 21 000,00\$ l'an pour chacune des MRC de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution susmentionnée aux fins suivantes :

- a) diminuer l'engagement financier de la MRC Les Moulins et ainsi, réduire sa participation financière annuelle à 21 000,00\$, et ce, pour une durée de trois (3) années consécutives (2017-2018-2019) ;
- b) participer à une prochaine entente en tourisme pour la région Lanaudière ainsi qu'à la conclusion d'une convention de partenariat entre les MRC;

CONSIDÉRANT QUE les balises relatives au cadre général ont été définies et que divers pourparlers se poursuivent pour définir, entre autres, le cadre normatif ;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat requiert la conclusion d'une entente avec le ministère pour la constitution d'un fonds de développement pour le financement de projets ;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat requiert également la conclusion d'une convention de partenariat entre les MRC de Lanaudière et Tourisme Lanaudière, afin d'établir le mode de fonctionnement ainsi que de prévoir l'enveloppe dédiée à la promotion ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 10 557-10-16 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins soit et est amendée afin de diminuer l'engagement financier de la MRC Les Moulins et ainsi, réduire sa participation financière annuelle à 21 000,00\$, et ce, pour une durée de trois (3) années consécutives (2017-2018-2019).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de participer à une prochaine entente en tourisme pour la région Lanaudière ainsi qu'à la conclusion d'une convention de partenariat entre les MRC.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les ententes susmentionnées.

QUE la contribution de la MRC Les Moulins soit financée à même les ressources financières du Fonds de développement des territoires (FDT) lesquelles ressources sont considérées à titre de contribution du milieu conformément à l'entente portant sur le FDT conclue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser ledit montant annuellement à Tourisme Lanaudière, pendant trois (3) ans.

QUE la présente résolution soit transmise à madame Julie Boulet, ministre du Tourisme, à Tourisme Lanaudière, à la Table des préfets de Lanaudière et aux cinq (5) MRC de Lanaudière.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-986 « *Tourisme Lanaudière* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-8 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 691-01-17.

ADOPTÉE

10 788-03-17

Publicité relative à la semaine des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE le journal La Revue soulignera la semaine des bénévoles le 12 avril 2017 et que les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent rendre hommage aux bénévoles;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver un espace publicitaire dans le journal La Revue pour rendre hommage aux bénévoles, au coût de 1 011,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-33 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 011,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2910-341 «*Publicité - information*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 789-03-17

Adoption de la Déclaration de principe du « Vivre ensemble » dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation/Diversité adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 10 480-08-16, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le Plan d'action du Programme Mobilisation-Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce Plan d'action, la MRC doit adopter la *Déclaration de principe du « Vivre ensemble »*;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la *Déclaration de principe du « Vivre ensemble »*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

10 790-03-17

Festival Grande Tribu – Concours MusiQualité le 26 avril 2017

CONSIDÉRANT la tenue de la finale du concours MusiQualité le 26 avril 2017 présenté dans le cadre du Festival Grande Tribu qui aura lieu au Théâtre du Vieux-Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter six (6) billets au montant de 20,00\$ chacun afin de déléguer six (6) représentants à la finale du concours MusiQualité le 26 avril 2017 présenté dans le cadre du Festival Grande Tribu qui aura lieu au Théâtre du Vieux-Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-34 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 120,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 «*Frais de représentation*» soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 791-03-17

Banquet des Tournesols de l'Association de Parents d'Enfant Trisomique-21 Lanaudière (APETL) le 21 mars 2017

CONSIDÉRANT la tenue du banquet des Tournesols de l'Association de Parents d'Enfant Trisomique-21 Lanaudière (APETL) qui aura lieu le 21 mars 2017 au Club de golf Le Mirage à Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent d'acheter deux (2) billets, au montant de 150,00\$ chacun, afin de déléguer deux (2) représentants, soit messieurs Stéphane Berthe et Bertrand Lefebvre, au banquet des Tournesols de l'Association de Parents d'enfant Trisomique-21 qui aura lieu le 21 mars 2017, au Club de golf Le Mirage à Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-35 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* » soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 792-03-17

Demande de Viagym – Coupe provinciale 2017 de gymnastique du 12 au 15 mai 2017

CONSIDÉRANT la demande de soutien à la MRC Les Moulins de la part du Club de gymnastique Viagym, à l'occasion de la Coupe provinciale 2017 de gymnastique qui se déroulera du 12 au 15 mai 2017 au centre de soccer de la Cité du Sport de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE cette compétition constitue un événement majeur au Québec dans le domaine de la gymnastique et que le Club de gymnastique Viagym assumera la responsabilité de l'organisation, de l'accueil et du déroulement de ces prestigieux championnats ;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de ces championnats constitue une finalité de l'année dans le monde de la gymnastique au Québec et des jeunes athlètes en provenance de toutes les régions du Québec seront sur place;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location du centre de soccer de la Cité du Sport de Terrebonne, du 12 au 15 mai 2017 sont de 11 500,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser au Club de gymnastique Viagym, un montant de 11 500,00\$, excluant les taxes, pour les coûts de location du centre de soccer de la Cité du Sport de Terrebonne, du 12 au 15 mai 2017 dans le cadre de la tenue de la Coupe provinciale 2017 de gymnastique. Ledit montant sera payé en deux versements, soit par un chèque au montant de 3 500,00\$ daté du 14 mars 2017 et par un chèque au montant de 9 722,13\$ daté du 11 avril 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-36 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 11 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2629-972 « *Club Viagym* » soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 793-03-17

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour l'année 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière assure les activités de concertation et de développement de l'industrie bioalimentaire lanauoise;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, au montant de 125,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-37 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme n'excédant pas 125,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Dépenses législatives - Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 794-03-17

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent renouveler l'adhésion de la MRC au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL);

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour 2016 au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) sont de 300,00\$;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL), le formulaire d'adhésion pour l'année 2017-2018 et le chèque, au montant de 300,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-38 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2390-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 795-03-17

Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 27 et 28 avril 2017

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 27 et 28 avril 2017 à Québec;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, les 27 et 28 avril 2017, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-39 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 400,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques – Gestion financière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 796-03-17

Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 19 au 21 avril 2017

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 19 au 21 avril 2017, à Québec;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement du territoire soit et est autorisée à assister au Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 19 au 21 avril 2017, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-40 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 430,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 797-03-17

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Autorisation des projets 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe disponible pour l'année 2017-2018 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la réalisation d'interventions ciblées sur le territoire lanadois est de 222 000,00\$ ;

CONSIDÉRANT la priorisation des projets proposés par les directeurs des services d'aménagement des six MRC de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie attend la confirmation de l'enveloppe budgétaire 2017-2018 du Programme d'aménagement durable des forêts par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour aviser les promoteurs des projets financés et signer les ententes de financement ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la priorisation des projets 2017-2018 pour un montant n'excédant pas 222 000,00\$, dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la MRC de Matawinie à procéder à la signature des ententes de financement, et ce, dès que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs aura confirmé la disponibilité des fonds au Programme d'aménagement durable des Forêts.



QUE copie électronique et copie conforme de la présente résolution soient transmises à la MRC de Matawinie pour transfert au ministère des Forêts, de la Faune et de Parcs.

ADOPTÉE

10 798-03-17

Approbation du budget 2017-2018 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a résolu en août 2015 de signer l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) alloue un budget annuel de 382 750,00\$ à la région de Lanaudière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;

CONSIDÉRANT QUE le budget proposé respecte les dispositions prévues au cadre normatif du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et prévoit des dépenses totalisant 382 750,00\$ en plus du report des sommes non dépensées au cours de l'année 2016-2017 ;

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le Plan d'action 2017-2018 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de Lanaudière et le budget qui y est associé, tel que présenté au tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie électronique et copie conforme de la présente résolution soient transmises à la MRC de Matawinie pour transfert au ministère des Forêts, de la Faune et de Parcs.

ADOPTÉE

10 799-03-17

Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec pour la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre dudit Programme

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est admissible au *Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)* d'Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 887 400 \$ et que les organismes admissibles de la MRC Les Moulins se sont entendus pour la partager comme suit :

- Ville de Mascouche : 335 600\$
- Ville de Terrebonne : 551 800\$

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 14 février 2017, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du *Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite, en partenariat avec les villes de Mascouche et Terrebonne, adhérer à ce programme et déléguer la responsabilité aux deux villes d'utiliser la somme allouée à chacune d'elle dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et de respecter les conditions générales de réalisation du programme ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite déléguer à la ville de Mascouche et à la ville de Terrebonne, la responsabilité de soumettre à Hydro-Québec, pour approbation, une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui est allouée à chacune des deux villes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins adhère au *Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)* d'Hydro-Québec pour la ligne Chamouchouane – Bout-de-l'Île et autorise monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de verser la quote-part de la somme allouée, selon le partage défini dans la présente résolution, à chacune des deux villes, à savoir, la ville de Mascouche et la ville de Terrebonne.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins délègue à la ville de Mascouche et à la ville de Terrebonne :

1. la responsabilité de soumettre à Hydro-Québec, pour approbation, une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée ;
2. la responsabilité aux deux villes, d'utiliser la somme allouée à chacune d'elle dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activités admissibles ;
3. la responsabilité de rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui est allouée à chacune des deux villes;

QUE copie de la présente résolution soit adressée à la conseillère – Relation avec le milieu- Hydro-Québec, madame Marie-France Barrette, au greffier de la ville de Terrebonne, Me Denis Bouffard, au greffier de la ville de Mascouche, Me Raynald Martel, à monsieur Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable de la ville de Terrebonne, à monsieur Yoann Champagne, directeur de l'Aménagement du territoire de la ville de Mascouche et à madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

10 800-03-17

Autorisation de paiement à la firme Fondasol pour des services professionnels d'accompagnement dans le cadre de discussions avec les ministères concernés relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Fondasol, par la résolution numéro 10 665-12-16, pour des services professionnels d'accompagnement dans le cadre de discussions avec les ministères concernés relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 1<sup>er</sup> février 2017 pour lesdits services au montant de 18 840,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Fondasol, la somme de 18 840,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 10 665-12-16 à ladite entreprise pour des services professionnels d'accompagnement dans le cadre de discussions avec les ministères concernés relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-418 « *Services professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-128 ayant déjà émis lors de l'adoption de la résolution numéro 10 665-12-16.

ADOPTÉE

10 801-03-17

Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-33R-11 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillé et de l'autoroute 640 à Terrebonne et de permettre l'activité résidentielle

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-33R-11 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillé et de l'autoroute 640 à Terrebonne et de permettre l'activité résidentielle* », mardi, le 11 avril 2017 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boul. des Seigneurs, 2<sup>e</sup> étage, Terrebonne.

ADOPTÉE

10 802-03-17

Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-264 modifiant le règlement sur le zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin d'encadrer l'aménagement de poulaillers domestiques

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-264 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'encadrer l'aménagement de poulaillers domestiques ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-264 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'encadrer l'aménagement de poulaillers domestiques.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 803-03-17

Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-270 modifiant le règlement sur le zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin de retirer l'usage conditionnel « Église, synagogue et temple » et l'usage « Autres activités religieuses » de certaines zones des artères commerciales

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-270 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de retirer l'usage conditionnel « Église, synagogue et temple » et l'usage « Autres activités religieuses » de certaines zones des artères commerciales;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-270 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de retirer l'usage conditionnel « Église, synagogue et temple » et l'usage « Autres activités religieuses » de certaines zones des artères commerciales

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 804-03-17 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-46 modifiant le règlement sur le zonage numéro 1103 de la Ville de Mascouche afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à l'ensemble du territoire ainsi qu'à certains zones et limites de zones du territoire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1103-46 modifiant le règlement de zonage numéro 1103 de la Ville de Mascouche afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à l'ensemble du territoire ainsi qu'à certains zones et limites de zones du territoire.

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-46 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à l'ensemble du territoire ainsi qu'à certains zones et limites de zones du territoire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 805-03-17 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 22 février 2017

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 22 février 2017, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

10 806-03-17 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne

Madame Marie-Josée Beaupré donne avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne.

10 807-03-17 Dépôt du rapport d'étape faisant état de l'avancement des projets et autorisation de paiement à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) dans le cadre du Protocole d'entente avec la MRC les Moulins en lien avec le Plan d'action Mobilisation-Diversité (deuxième versement)

CONSIDÉRANT le Protocole d'entente entre la MRC les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) en lien avec le Plan d'action Mobilisation-Diversité ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes dudit Protocole, 50% d'un montant de 16 000,00\$ est payable au dépôt du rapport d'étape faisant état de l'avancement des projets ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport susmentionné a été remis pour dépôt, il y a lieu de verser un montant de 8 000,00\$ à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport d'étape faisant état de l'avancement des projets, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est accepté pour dépôt le tout, dans le cadre du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) en lien avec le Plan d'action Mobilisation-Diversité.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 8 000,00\$ à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le protocole d'entente susmentionné entre la MRC les Moulins et l'organisme AMINATE.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-41 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 8 000,00\$, poste budgétaire 2622-981 « AMINATE », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 808-03-17 Avis préliminaire de conformité au schéma d'aménagement révisé et/ou aux mesures de contrôle intérimaire pour le projet de règlement numéro 1001-271 modifiant le règlement sur le zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a adopté, via la résolution 025-01-2017, le premier projet de règlement numéro 1001-271 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la tenue d'activités de type « récréation » ou « événementiel » en complémentarité de l'usage « Terrain de golf (7412) » dans la zone 8766-18 (chemin Martin);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une demande à la CPTAQ associée audit premier projet de règlement 1001-271, la Direction de l'urbanisme durable de la Ville de Terrebonne sollicite, afin de compléter le formulaire de la CPTAQ, un avis préliminaire à l'effet que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire, tel que prévu selon les dispositions de l'article 58.5 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE, selon la *Loi sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme*, le conseil de la MRC s'avère l'autorité compétente pour se prononcer en ce qui concerne la conformité au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT la recommandation CCA 2017-02-02 du comité consultatif agricole de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC émette un avis préliminaire favorable de conformité à l'égard du premier projet de règlement numéro 1001-271 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la tenue d'activités de type « récréation » ou « événementiel » en complémentarité de l'usage « Terrain de golf (7412) » dans la zone 8766-18 (chemin Martin).

QUE la présente résolution soit transmise à la CPTAQ, à monsieur Denis Bouffard, greffier de la Ville de Terrebonne ainsi qu'à madame Éliane Lessard, Chef de service, planification urbaine et règlementation de la Direction de l'urbanisme durable de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

10 809-03-17

Modification de l'horaire des circuits internes numéros 5, 11, 14 et 17, à partir du 25 juin 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits internes numéros 5, 11, 14 et 17 soit et est modifié à partir du 25 juin 2017 conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

#### Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jean-Mathieu Mercier questionne concernant la nouvelle taxe pour les automobilistes en vertu de la Loi 76 sur le transport en commun. Monsieur Gabriel Gauthier demande des précisions concernant le point 44.2 de l'ordre du jour.

10 810-03-17 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier